



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante et unième session

Lima, 1^{er}-6 décembre 2014

Point 11 c) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

**Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres
et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole
de Kyoto et au titre du mécanisme pour un développement propre**

**Activités liées à l'utilisation des terres, au changement
d'affectation des terres et à la foresterie au titre des
paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
et au titre du mécanisme pour un développement propre**

Projet de conclusions proposé par le Président

Additif

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**

À sa quarante-et-unième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a recommandé le projet de décision ci-après pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa dixième session.

Projet de décision -/CMP.10

**Résultats du programme de travail sur les modalités
et les procédures applicables à des activités supplémentaires
éventuelles liées à l'utilisation des terres, au changement
d'affectation des terres et à la foresterie au titre
du mécanisme pour un développement propre**

La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,

Affirmant que la mise en œuvre des activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie visées par les dispositions du Protocole de Kyoto doit être compatible avec les objectifs et les principes de la Convention et de son Protocole de Kyoto, ainsi qu'avec toute décision prise en application de ces textes,

Rappelant les décisions 5/CMP.1, 6/CMP.1 et 16/CMP.1,

Ayant examiné la décision 2/CMP.7,

1. *Demande* au Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre, dans le contexte du programme de travail mentionné au paragraphe 6 de la décision 2/CMP.7, d'évaluer l'applicabilité des modalités et des procédures figurant dans les décisions 5/CMP.1 et 6/CMP.1 à des activités de projet comprenant la restauration du couvert végétal, sur la base de la définition figurant à l'alinéa *e* du paragraphe 1 de l'annexe de la décision 16/CMP.1, y compris dans les régions d'agroforesterie et de pratiques sylvopastorales où il est peu probable que la couverture végétale restaurée atteigne les seuils de couvert forestier retenus par la Partie hôte au titre du paragraphe 8 de l'annexe de la décision 5/CMP.1, au cas où ces activités de projet seraient admissibles au titre du mécanisme pour un développement propre;

2. *Demande* au Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre de rendre compte à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à sa onzième session (novembre-décembre 2015), des résultats de l'évaluation mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus, en indiquant notamment les parties des modalités et des procédures qu'il faudrait modifier concernant les activités de projet mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus;

3. *Demande* à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, dans le cadre des travaux mentionnés au paragraphe 4 ci-après, d'examiner le rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre visé au paragraphe 2 ci-dessus à sa quarante-troisième session (novembre-décembre 2015);

4. *Demande* à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de poursuivre, dans le cadre du programme de travail mentionné au paragraphe 1 ci-dessus son examen des activités supplémentaires liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre du mécanisme pour un développement propre à sa quarante-quatrième session (mai 2016), en vue de recommander un projet de décision sur la question pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa douzième session (novembre-décembre 2016).